

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 152

Objet

Bibliothèque Municipale
renouvellement du
Comité Consultatif

DATE DE CONVOCATION

2 nov. 1978

DATE D'AFFICHAGE

2 Nov. 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 25
Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le dix novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. TÉTARD,

Etaient présents : MM. TÉTARD, DUFOUR, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
LIS, LACHAUD, BOUCHET, BOUTET, FABER, COLLE, PAPEAU, VIAUD,
POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTREAU,
DUFEIL, CABAL, Mme TACQUET, MM. TAP, POUGET, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Excusé : M. BERLAND

Absents : MM. Monsieur MONTRON

M. a été élu Secrétaire.

Par lettre du Préfet en date du 3 Octobre 1978, nous avons
été informés du renouvellement, avant le 21 novembre prochain,
du Comité Consultatif de la Bibliothèque Municipale, comportant
des Membres de droit (5 au maximum) et des Membres proposés par
le Conseil Municipal et nommés par le Préfet (15 au maximum)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 6 du décret n° 61 1003 du 1er septembre 1961,

VU la lettre du Préfet (Direction des Finances et Collectivités
locales - 3ème Bureau) du 3 Octobre 1978,

VU l'avis de la Commission Culturelle du 20 Octobre 1978

VU les résultats du vote à bulletin secret, pour ce qui concerne
les Membres du Conseil Municipal

PROPOSE à l'agrément de M. le Préfet les Membres suivants:

1/ Membres de droit:

- M. le Maire : Président,
- MM. BOUTET, PAPEAU et COLLE, Membres du Conseil Municipal
pour la durée de leur mandat ,
- Mme DITCHARRY, Bibliothécaire de la Ville

./..

2/ Membres nommés par le Préfet su proposition du Conseil Municipal

(durée du mandat 5 ans)

- M. le Proviseur du Lycée d'Etat mixte : M. BLIER
- M. le Principal du Collège E. ZOLA : M. BONET
- M. le Directeur du L.E.P. Champlain : M. DANIAUD
- M. le Conseiller Pédagogique : M. COTREAU
- M. le Président de l'Association des parents d'élèves du Lycée : M. THOMAS Ala
- M. le Président du Conseil des Parents d'élèves du Lycée : M. POMMIER
- M. le Président de l'Union Générale des Commerçants : M. PITCHO Henry
- M. le Président du Syndicats des Agents Immobiliers : M. DUMAS
- M. le Président du Syndicat des Hôteliers Restaurateurs : M. RICHON
- M. Le Président de l'Harmonie Municipale : M. NAULIN Léon
- M. le Président des Jeunesses Musicales de FRANCE : M. FOUGERE André
- M. le Président de l'A.P.M.C. : M. TARDY André
- M. le Secrétaire de la Société du Musée : M. BERTON Paul

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

Le Maire,

signé:

Guy TÉTARD

VOIR ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 16 MARS 1979

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

DIRECTION
DES
FINANCES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

3 • BUREAU

MD/MTP

N° 79 - 214 - 2/3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA ROCHELLE, LE 16 MARS 1979

A R R Ê T É

portant désignation des membres du
Comité Consultatif institué auprès de
la Bibliothèque Municipale de ROYAN

...

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de la Légion d' Honneur

VU les articles R.341-7 à R.341-10 du Code
des Communes prévoyant la création d'un Comité Consultatif
auprès de certaines Bibliothèques Municipales et fixant leur
composition et la durée du mandat de ses membres ;

VU l'arrêté ministériel du 27 décembre 1961
fixant la liste des bibliothèques municipales auprès desquelles
doit être institué un Comité Consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 73-706-2/3 du 8
novembre 1973 désignant les membres du Comité Consultatif insti-
tué auprès de la Bibliothèque Municipale de ROYAN ;

Considérant que le mandat des membres repré-
sentant les divers degrés d'enseignement et les diverses catégo-
ries de lecteurs désignés par le Préfet, est arrivé à expira-
tion ;

VU la délibération du 10 novembre 1978 du
Conseil Municipal de ROYAN ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la
Charente-Maritime ;

.../

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés membres du Comité Consultatif institué auprès de la Bibliothèque Municipale de ROYAN pour une durée de cinq ans à compter du présent arrêté les personnalités ci-après :

- En qualité de représentants de divers degrés d'enseignement :
- M. Gérard BLIER, Proviseur du Lycée d'Etat Mixte de ROYAN
- M. Guy BONET, Principal du Collège Emile Zola,
- M. Jean DANIAUD, Directeur du Lycée d'Enseignement professionnel Champlain,
- M. Michel COTREAU, Conseiller pédagogique ;

- En qualité de représentants des associations des Parents d'Elèves :
- M. Alain THOMAS, Président de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée,
- M. Jacques POMMIER, Président du Conseil des Parents d'Elèves du Lycée ;

- En qualité de représentants des groupements professionnels :
- M. Henri PITCHO, Président de l'Union Générale des Commerçants,
- M. Marc DELMAS, Président du Syndicat des Agents Immobiliers,
- M. Gabriel RICHON, Président du Syndicat des Hôteliers Restaurateurs ;

.../

- En qualité de représentants des Sociétés Savantes :
- M. Léon NAULIN, Président de l'Harmonie Municipale,
- M. André FOUGERE , Président des Jeunesses Musicales de France,
- M. André TARDY, Président de l'Association pour une Maison de la Culture de ROYAN,
- M. Paul BERTON, Secrétaire de la Société du Musée.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Charente-Maritime, le Sous-Préfet de ROCHEFORT et le Maire de ROYAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LA ROCHELLE, le 16 MARS 1979

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé: H. CHERIET



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Lucienne SURIN